



Découvrez
vos nouveaux
avantages MC !

PAGES 10 ET 11

ESPACE RÉSERVÉ À L'ADRESSAGE POSTAL



Personnes handicapées

Wallonie, terre d'accueil

Quelque 6.600 patients de nationalité française sont accueillis dans des établissements spécialisés en Wallonie. Quel impact sur le secteur ?

PAGE 5



Alimentation

La chasse au gaspi marque des points

Face au gaspillage de nourriture, des dizaines d'organisations ont décidé de regarder autrement leurs assiettes et de modifier leurs habitudes. Inspirant.

PAGE 7

Religions

Un islam européen

L'islam en Occident inquiète. Mais ses visages sont multiples ; certains radicaux, d'autres modernes. L'islam européen est à un tournant.

PAGE 6

Société

"Tout autre chose"

Le nouveau mouvement citoyen entend faire virer le paquebot social vers d'autres horizons. Son espérance de vie ? À suivre...

PAGE 3

Point info malades chroniques

Le forfait de soins

Votre question

Mon épouse et moi avons reçu un montant de quelques centaines d'euros sur notre compte bancaire de la part de la mutualité. La référence en communication était la suivante : "intervention supplémentaire coût soins de santé". À quoi ce montant correspond-il ? Allons-nous le recevoir chaque année ?

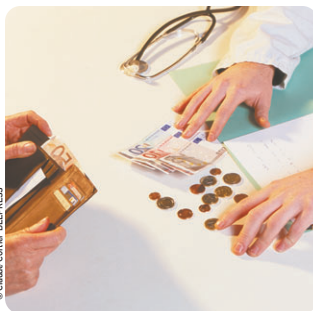
Notre réponse

Le montant reçu correspond à l'intervention du "forfait de soins", communément appelé "forfait malade chronique" ou encore "forfait pour frais élevés". Ce forfait est octroyé par l'assurance soins de santé obligatoire pour les personnes qui sont fortement dépendantes et font face à d'importantes dépenses pour se soigner. Pour y avoir accès, le patient doit remplir deux conditions cumulatives :

- Être en perte d'autonomie : La personne se trouve, au cours de l'année civile concernée, dans une des huit situations spécifiques (1) qui définit la perte d'autonomie :
 1. avoir droit pendant au moins 3 mois au forfait B ou C dans le cadre des soins infirmiers ;
 2. être reconnu pour au moins 6 mois comme étant atteint d'une maladie grave nécessitant un traitement de kinésithérapie (an-

- cien statut E) ou de physiothérapie ;
- 3. avoir séjourné au moins à 6 reprises ou au moins 120 jours dans un hôpital général ou dans un hôpital psychiatrique durant l'année civile en cours et l'année précédente ;
- 4. satisfaire aux conditions médicales qui donnent droit à une allocation familiale majorée pour les enfants atteints d'un handicap ou d'une maladie grave ;
- 5. atteindre 12 points sur l'échelle de dépendance du Service public fédéral Sécurité sociale - Direction générale Personnes handicapées pour l'octroi de l'allocation d'intégration aux personnes handicapées ou l'allocation d'aide aux personnes âgées ;
- 6. bénéficier d'une allocation pour l'aide d'une tierce personne ;
- 7. bénéficier d'une allocation forfaitaire pour l'aide d'une tierce personne destinée aux personnes invalides avec charge de famille ;
- 8. bénéficier d'une majoration d'indemnités de maladie pour l'aide d'une tierce personne qui assimile le taux des indemnités des personnes isolées ou cohabitantes au taux des indemnités des personnes avec charge de famille.

- Avoir des dépenses en soins de santé élevées : Pour l'année civile concernée et celle qui précède, la personne cumule, par an, un montant (1) minimum de tickets modéra-



© Claude Coster-BELPRESS

teurs (montant restant à charge après l'intervention de l'assurance soins de santé et indemnités, selon les tarifs prévus par l'Inami) de :

- 450 euros (pour un patient qui ne bénéficie pas de l'intervention majorée) ;
- 365 euros (pour un patient qui bénéficie de l'intervention majorée).

Les dépenses prises en compte sont nombreuses. Ce sont, par exemple, les consultations chez le médecin généraliste pour le patient qui a un dossier médical global, les soins infirmiers à domicile, les voitures, les médicaments des catégories A, B et C tels que les antibiotiques, les médicaments destinés au traitement du cancer... Toutefois, certaines dépenses sont exclues comme les prestations effectuées en maison de repos ou des médicaments peu ou pas pris en charge par l'assurance obligatoire (contraceptifs, somnifères, vitamines...).

Le montant (1) du forfait est déterminé par la si-

Point info malades chroniques

>> Consultez de nombreuses informations spécifiques sur www.mc.be/info.maladeschroniques.

Vous aussi, posez votre question par e-mail à info.maladeschroniques@mc.be
Précisez vos nom, adresse légale ou numéro de registre national. Un relais vers votre mutualité régionale pourra être organisé si nécessaire.

tuation de perte d'autonomie dans laquelle le patient se trouve :

- 300,11 euros : situations 2, 3 et/ou 4
- 450,18 euros : situations 5, 6, 7 et/ou 8
- 600,23 euros : situation 1

Pour activer ce droit, le patient n'a aucune démarche à entreprendre. La vérification des conditions d'accès au forfait de soins s'effectue par voie informatique entre les institutions concernées. Il s'agit d'un droit que l'on qualifie d'automatique : dès que le patient entre dans les conditions, le forfait lui est versé. Les conditions d'octroi sont vérifiées une fois par an. Si le forfait est versé une année, il se peut que, l'année suivante, les conditions ne soient plus remplies (la personne n'est plus en perte d'autonomie ou elle a moins de frais en soins de santé). Le forfait n'est alors pas versé.

Enfin, précisons que le forfait de soins ouvre également le droit au "statut affection chronique" et qu'il peut être cumulé, par exemple, au forfait incontinence.

// POINT INFO MALADES CHRONIQUES

(1) Conditions et montants valables au 1^{er} janvier 2015.

Conseils juridiques

Consommation de cannabis : quelles sanctions ?

Certains banalisent le fait de fumer des joints entre amis. Ils semblent oublier que le cannabis n'est pas inoffensif. En plus des effets néfastes sur la santé, sa consommation peut aussi entraîner des sanctions pénales.

En Belgique, la détention et l'acquisition de certaines substances stupéfiantes, dont le cannabis, sont interdites. On croit souvent qu'une certaine quantité de cannabis est tolérée. Mais la loi ne le prévoit pas. Toute détention, quelle que soit la quantité, est légalement interdite.

Dans les faits, des directives indiquent aux policiers et procureurs du Roi quelle priorité donner dans les infractions à poursuivre. Et en général, la détention de moins de trois grammes de cannabis, par une personne majeure, et pour usage personnel, n'est pas poursuivie. Toutefois, cela ne signifie pas que le parquet ne fait rien : la police établit un procès-verbal et le transmet au parquet qui mène l'enquête et a ensuite plusieurs possibilités.

Suivi médical

Le parquet peut proposer au consommateur de classer son dossier sans suite à condition qu'il respecte certaines mesures. Par exemple : suivre un traitement médical ou une thérapie, ne pas consommer de drogues à l'avenir, suivre une formation, etc. L'idée est d'insister sur les effets néfastes du cannabis pour la santé. Le consommateur est libre d'accepter ou de refuser cette proposition. S'il refuse, le dossier est renvoyé à un juge, et le consommateur sera probablement cité en justice.

Plus sévère en cas de culture et/ou de fourniture

Si la personne fume en groupe, ou "dépanne" un ami en lui fournissant du cannabis, ce n'est plus considéré comme de l'usage personnel. La fourniture - même à titre gratuit - et la culture de cannabis sont interdites et plus sévèrement sanctionnées. Le parquet peut alors renvoyer le dossier au juge correctionnel, voire au juge d'instruction, par exemple si une perquisition du do-

micile ou une fouille du véhicule est nécessaire. La sanction est également plus sévère si la détention ou la fourniture de cannabis s'accompagne de circonstances aggravantes (notamment le fait de commettre l'infraction sur un mineur, l'atteinte à la vie ou à la santé d'autrui, et la participation à une organisation criminelle). En cas de vente/trafic de drogue aussi, bien sûr. Le parquet transmet alors le dossier à un juge (tribunal correctionnel ou juge d'instruction). Autre possibilité pour le parquet : la médiation pénale, organisée par les Maisons de justice. Elle est généralement proposée lorsque la consommation de cannabis s'accompagne d'autres infractions (par exemple un vol commis pour payer le cannabis).

Un assistant de médiation pénale est chargé de vérifier que les conditions imposées par le par-

Toute détention de cannabis, quelle que soit la quantité, est légalement interdite.

quet (traitement, thérapie, formation, etc.) sont respectées. À la fin de la médiation, si le consommateur a respecté toutes les conditions, son dossier est en principe classé.

Quelle sanction alors ?

En général, la détention de cannabis est sanctionnée par une amende, à laquelle s'ajoute un emprisonnement dans certains cas, notamment en cas de récidive (1). La loi distingue trois catégories d'infractions, par ordre de gravité.

- 1^{ère} catégorie : importation, fabrication, transport, acquisition et détention de substances sporifères et stupéfiants, ainsi que culture de plantes de cannabis, pour l'usage personnel.

EN FRANÇAIS, SVP !

Le parquet, ou ministère public, est le nom donné à l'ensemble des magistrats chargés de représenter les intérêts de la société et de poursuivre les auteurs d'infractions dans le cadre des procédures pénales.

- 2^e catégorie : infractions de 1^{ère} catégorie avec circonstances aggravantes.
- 3^e catégorie : infractions non liées à l'usage personnel (par exemple un trafic de drogues à but lucratif).

La sanction est plus grave si l'infraction de 1^{ère} catégorie s'accompagne de nuisances publiques, à savoir notamment :

- les atteintes à la tranquillité publique (tapage nocturne, dispute sur un lieu public, etc.) ;
- la détention de drogues dans des lieux de grands rassemblements (marchés, foires, spectacles, jeux, cafés, etc.) ;
- la détention de cannabis dans un établissement scolaire, des locaux de services sociaux, une prison, ou tout autre lieu fréquenté par des mineurs, ainsi que dans leur voisinage immédiat.

Concrètement, par exemple, en cas d'infraction pour usage personnel (1^{ère} catégorie), l'amende peut aller de 15 à 25 euros pour la première infraction, de 26 à 50 euros en cas de récidive et de 50 à 100 euros en cas de nouvelle récidive (2). Elle peut grimper de 1.000 à 100.000 euros en cas de nuisances publiques. De plus, une peine d'emprisonnement de huit jours à un mois peut être prononcée en cas de nouvelle récidive, et de trois mois à un an en cas de nuisances publiques.

// FLORENCE COLS
ASBL DROITS QUOTIDIENS

>> Durant le mois qui suit la publication de cet article, consultez les questions complémentaires sur le thème abordé dans la rubrique accès libre sur le site : www.droitsquotidiens.be



© P. Turpin-BELPRESS

(1) Pour en savoir plus sur les sanctions en cas d'usage et/ou de commerce de drogues, consulter le tableau de synthèse sur www.droitsquotidiens.be
(2) Les montants des amendes sont à multiplier par 6 (décimes additionnels).

Médicament

Les biosimilaires, piste d'économie

Réalisé par la Mutualité chrétienne, le Top 10 des médicaments consacre les antihypertenseurs à la place de champion. Il met aussi en évidence les immunosuppresseurs biologiques, dont le montant des remboursements pourrait être revu à la baisse. Des solutions moins coûteuses existent.

Une fois l'an, la Mutualité chrétienne (MC) analyse les quantités et les coûts des médicaments délivrés en officines à ses membres, soit 42% de la population belge. Sur la base de ces informations, la MC établit des classements des produits pharmaceutiques.

Depuis 2009, les médicaments destinés à maîtriser l'hypertension tiennent le haut du podium. La dernière enquête MC le confirme : plus d'un million de patients concernés, 585,6 millions de doses moyennes journalières, 136 millions d'euros de remboursements par l'Inami. Le dernier rapport santé de l'OCDE, *Health at a glance*, confirme d'ailleurs qu'en matière de consommation d'antihypertenseurs, la Belgique ne dénote pas par rapport aux pays voisins.

L'enquête de la MC indique aussi que le montant consacré au remboursement de certains médicaments repris dans le Top 10, notamment les immunosuppresseurs biologiques, est questionnant. En cause : le prix élevé de ces molécules. Rien que pour les 8.442 patients MC concernés, les remboursements Inami se chiffrent à 91,3 millions d'euros.

Réduire la note

Quelles pistes pour alléger le poids du remboursement de ces médicaments ? Selon la MC, leur prix sur le marché pourrait être revu à la baisse. Notamment parce que ces molécules sont prescrites et remboursées pour des indications plus larges que les maladies inflamma-



toires (maladie de Crohn ou polyarthrite rhumatoïde) pour lesquelles elles font des miracles, et parfois sans que la plus-value thérapeutique ne le justifie.

En outre, le brevet de certains immunosuppresseurs ayant expiré, leur copie, des biosimilaires, pourraient utilement les remplacer. Tout aussi efficaces et 20 à 34% moins chers, ils permettraient au budget soins de santé d'économiser une trentaine de millions d'euros par an sur les prescriptions à ses membres, estime la MC. Le monde hospitalier a déjà ouvert la porte à ces produits moins onéreux. À quand les officines ?, se questionne la Mutualité chrétienne.

// MaC

À suivre

De "Hart boven hard" à "Tout autre chose"

Une énorme banderole avait marqué le cortège des quelque 120.000 manifestants et certains observateurs, le 6 novembre dernier. Son originalité tenait à ses auteurs. En suivant le trajet convenu entre syndicats et forces de l'ordre, tous sont en effet passés sous le calicot "Hart boven hard".



Avec sa façon de rimer "hart boven hard", un mouvement citoyen issu du Nord du pays affichait ainsi sa maxime : "le cœur, pas la rigueur". Qui sont-ils ? Des individus et des associations préoccupés par les politiques prévues au niveau du gouvernement flamand et du fédéral. Ensemble, ils forment cette plateforme qui brosse large apparemment : des étudiants aux retraités, de l'associatif culturel aux acteurs sociaux (1). Une condition de son succès tient d'ailleurs certainement à la force du nombre. Les adhérents se rassemblent autour d'une déclaration politique alternative, autour de "hartenwensen" (souhaits du cœur) et d'une vision qu'ils entendent "positive". Dans leurs aspirations, la part belle est faite à l'"homme apprenant, créatif, bienveillant, social...", et leurs critiques pointent l'économisme qui "ne nous mène pas vers un monde meilleur".

"UNE DÉMOCRATIE
UNIQUEMENT
REPRÉSENTATIVE,
OÙ LES CITOYENS SE
CONTENTERAIENT DE
VOTER ET DE RESTER
PASSIFS ENTRE
DEUX ÉLECTIONS,
NE TIENDRAIT PLUS
LA ROUTE"

Était-ce là un ovni dans le ciel sombre de l'autonomie, alors que le fossé semblait se creuser chaque jour un peu plus entre les syndicats et le gouvernement fédéral ?

Il est trop tôt pour savoir si le mouvement de citoyens flamands relèvera de l'éphémère. Une chose est certaine, il a déjà donné du souffle. Ainsi, côté francophone, vient d'apparaître "Tout autre chose". La filiation avec "Hart boven hard" est affichée. "Nous sommes les partenaires francophones de nos amis flamands de Hart boven hard qui nous ont ouvert la voie", indique le site qui en appelle à la construction de "Tout autre chose" (2). L'intention est identique : "faire virer de bord le paquebot societal et lui faire faire mouvement vers de tout autres horizons"; "s'appuyer sur nos innovations locales"; "repenser la démocratie, l'école, la sécurité sociale, et tant d'autres systèmes qui 'tiennent ensemble'"; "penser transversalement"... Et "Tout autre chose" n'en dira pas plus. Pas à ce stade. Car l'impulsion citoyenne s'inscrit dans une optique de "réappropriation du débat public"; pas de clé sur porte, pas de prêt-à-penser. La "cellule scientifique" de "Tout autre chose" a certes rédigé l'appel, mais la suite s'écrira dans un processus volontairement participatif. Une fa-

meuse gageure. Une exigence de plus en plus partagée par ceux qui veulent élaborer un devenir collectif. "Il nous faut oser penser hors cadre, débattre, confronter nos esquisses, chercher des points d'accord", estime "Tout autre chose". Le mouvement se prépare - au départ d'une mobilisation sur Facebook. Il semble bien conscient que le temps manque souvent aux habitants que nous sommes d'un monde survolté. Actuellement, diverses formules d'action sont proposées en fonction du temps disponible : une minute, 15 minutes, une heure et plus, pour que l'idée rayonne. Bientôt des débats de fond amèneront à faire naître ou à renforcer les alternatives que la plateforme appelle de ses vœux.

Des expériences de participation citoyenne

Voilà qui témoigne sans doute d'une citoyenneté en mutation, observée par

certain. "Une démocratie uniquement représentative, où les citoyens se contenteraient de voter et de rester passifs entre deux élections, ne tiendrait plus la route", supposait la philosophe Majo Hansotte dans un ouvrage sur les "Intelligences citoyennes" paru voici près d'une dizaine d'années (3). La participation des citoyens qui proposent, refusent, suggèrent, dénoncent... avec comme visée la recherche de l'intérêt général deviendrait essentielle. Les expérimentations se multiplient : du G1000 au récent colloque délibératif sur la démocratie participative organisé par la Fopes (Faculté ouverte de politique économique et sociale) (4), en passant par l'élaboration coopérative d'une nouvelle banque. Plus que de cogiter, des méthodes de construction d'une intelligence collective sont testées. Leur premier défi est de dépasser l'accumulation d'intérêts particuliers qui risquent vite la cacophonie, pour aller vers l'analyse collective, puis vers le déploiement de pistes concrètes. Le deuxième défi de "Tout autre chose" sera de réussir à "brasser largement" au sein de la population et de cohabiter avec les mouvements sociaux et syndicaux existants. Le tout sans se faire de l'ombre et sans se limiter à recueillir l'engagement de citoyens déjà multi-engagés.

// CATHERINE DALOZE

(1) www.hartbovenhard.be

(2) www.toutautrechose.be

(3) Majo Hansotte, *Les intelligences citoyennes. Comment se prend et s'invente la parole collective*, 2^e éd., éd. de Boeck, 2005.

(4) www.uclouvain.be/opes

La nouvelle brochure est en route !



intersoc
L'AMOUR DE VOS VACANCES

Planifiez vos vacances Intersoc avec notre nouvelle brochure. Elle sort de presse le 13 janvier. Les inscriptions commencent à partir du 21 janvier.

Des familles avec enfants jusqu'aux plus de 50 ans actifs. Intersoc propose des formules de vacances adaptées à chacun.

Voulez-vous aussi participer à d'inoubliables vacances ? Rendez-vous sur www.intersoc.be ou commandez la brochure via le numéro 070 23 38 98.



en bref

Centres commerciaux : résistances

La plateforme Associations 21 facilite la concertation et la collaboration entre les associations de Belgique francophone en matière de développement durable. Elle a récemment publié la brochure "Les centres commerciaux : stop ou encore ?". Gratuite, cette publication relate les récits de groupes citoyens qui ont lutté contre l'implantation de grands centres commerciaux dans leur région. Leurs luttes et les argumentations développées - atteintes à l'environnement, aux équilibres socio-économiques et territoriaux - pourront inspirer les citoyens ou collectifs résistants à la prolifération de ces gigantesques centres commerciaux.

Infos : 02/893.09.40 • www.associations21.org

Décortiquons-nous

La beauté est une construction sociale qui varie selon les lieux et les époques. Partant de ce constat, les associations Cultures&Santé et Belgix MoJaik ont réalisé l'outil d'animation "Décortiquons-nous ! Modes corporelles d'ici et d'ailleurs". Visant un public d'adultes, l'outil favorise l'échange, la discussion et la co-construction de savoirs à propos des normes corporelles. Trois modules le composent : canons de beauté, la beauté à du sens et corps stéréotypés. "Décortiquons-nous !" contient un manuel d'animation ainsi que des cartes à jouer, pour favoriser la participation du groupe. Il est téléchargeable et disponible en prêt chez Cultures&Santé.

Infos : 02/558.88.10 • www.cultures-sante.be

Citoyenneté

Émanant du mouvement sociopédagogique Changement pour l'Égalité, le périodique TRACeS de Changements propose des dossiers sur des thèmes sociopédagogiques. Dans sa mouture de novembre, le magazine fait la part belle à la citoyenneté, et à autant de questions qui s'y rapportent : qu'est-ce qu'être citoyen ? Comment le devenir ? L'école est-elle un lieu démocratique ?

Infos : TRACeS de Changements • 5,5 EUR • 02/218.34.50 • www.changement-egalite.be

Généreux malgré la crise ?

D'après l'Institut du développement durable (IDD), la crise semble ne pas avoir affecté la générosité financière des Belges. Au cours des années récentes, elle a été stimulée par des événements dramatiques. D'importantes fluctuations à la hausse y sont liées tel le tremblement de terre à Haïti, en 2010. Mais ceci ne garantit pas nécessairement une générosité durablement élevée. Entre 2010 et 2012, on assiste à une réduction de la proportion de contribuables donateurs. Globalement, l'IDD regrette les lacunes statistiques concernant la générosité.

Infos : www.iddweb.be

Contes et légendes

Symbioses, consacré à la thématique de l'éducation à l'environnement, est réalisé par le Réseau Idée. Dans son dernier numéro de 2014, le magazine fait la lumière sur les contes et légendes et leur utilisation dans l'éducation à l'environnement. Comment le conte fait-il réfléchir sur le monde ? Quels sont les liens entre les légendes et notre rapport à l'environnement ? Comment raconter ? Rencontres avec des amateurs, outils pédagogiques et adresses utiles pour aller plus loin.

Infos : Symbioses 104 • Réseau Idée • 4 EUR • 02/286.95.70 • www.symbioses.be

Policiers, les nouveaux éducateurs ?

Inviter les policiers à pénétrer dans l'école pour y mener une fouille "anti-drogues" : un phénomène en hausse. Infor drogues et la Ligue des droits de l'Homme s'en offusquent et appellent à un débat sur la méthode.



Novembre 2011, dans une école secondaire du Brabant flamand, 23 inspecteurs et quatre chiens font irruption dans l'établissement pour contrôler la détention de drogues par les élèves. Individus fouillés, téléphones examinés, effets personnels reniflés par les chiens et... étudiants bouleversés. Qu'est-ce qui permet ces "descentes" dans les écoles ? La circulaire ministérielle "PLP41" qui, adoptée en 2006 dans l'émotion provoquée par le meurtre de Joe Van Holsbeek à la gare centrale de Bruxelles, faisait de la police un partenaire privilégié de l'école pour éradiquer, notamment, violence et faits de drogues.

Dans une brochure éditée récemment, Infor drogues et la Ligue des droits de l'Homme questionnent la légalité de la démarche, son impact et ses alternatives. D'autant que le phénomène est en hausse : 64 descentes en 2007, 157 en 2012. La consommation de drogues le justifie-t-elle ? Les récents résultats d'une enquête semblent au contraire indiquer une stagnation, voire un tassement du nombre d'élèves consommant du cannabis, 8,5% des élèves de 12 à 20 ans en consommant chaque semaine en 2002 contre 4,9 en 2010. De plus, les saisies sont maigres : environ 2,9 grammes de substances illégales par action.

Les arguments de répression et de prévention avancés par les directions pour justifier ces opérations laissent perplexes les deux associations. Répression d'abord... Si la sévérité de la loi "drogue" ne parvient pas à mettre un terme à la consommation en société, "pourquoi arriverait-elle à l'école ?", se questionnent-elles. La prévention, qui se pare du manteau de la peur, n'a que peu de chances d'aboutir. Les jeunes qui la subissent consommeraient d'ailleurs davantage que ceux invités dans une approche éducative centrée sur les produits ou, plus efficace, celle centrée sur les personnes et leurs réalités.

Reste que des alternatives moins traumatisantes sont offertes aux équipes pédagogiques, rappellent les rédacteurs de la brochure. Comme la sensibilisation aux assuetudes à l'aide d'outils spécifiques ou en collaboration avec des associations spécialisées dans la promotion de la santé, les centres PMS... Bref, des projets centrés sur l'éducation et non sur la substitution des équipes éducatives par les forces de police.

//MaC

>> Plus d'infos : 02/227.52.65 • www.infordrogues.be

Les AVC bientôt mieux traités

Les accidents vasculaires cérébraux sont une des causes majeures de handicap et de dépendance. Un nouveau type de traitement pourrait en éviter les séquelles dans bon nombre de situations.

Chaque année, en Belgique, près de 20.000 personnes sont frappées par un accident vasculaire cérébral (AVC). La plupart de ces drames sont provoqués par un caillot de sang qui bouche les artères du cerveau. Tous les AVC ne sont pas mortels, mais ils peuvent entraîner des séquelles très sévères en termes de locomotion, d'expression, de capacités cognitives, etc. De là l'importance de toute nouveauté pour son traitement.

Une étude parue récemment dans le *New England Journal of Medicine*, menée par des médecins néerlandais auprès de 500 patients, traduit un progrès important. Elle démontre en effet l'efficacité d'une nouvelle méthode destinée à réduire à néant le caillot qui empêche le sang d'oxygéner le cerveau. Elle consiste à introduire un petit cathéter (tuyau) dans l'aîne du patient, permettant de "remonter" jusqu'à l'artère bloquée par le caillot. Le médecin déploie ensuite une sorte de petit grillage - ou filet - qui permet de capturer le caillot et de le faire sortir de l'organisme. Cette méthode, dite thrombectomie mécanique, présente l'avantage de pouvoir être pratiquée en complément ou en remplacement de l'approche classique (dite chimique), qui consiste à dissoudre le sang coagulé via une injection. Elle peut aussi intervenir plus tard après l'accident cérébral (jusqu'à six heures au lieu de trois), ce qui diminue sensiblement les risques de séquelles.

Non remboursée, ce genre d'intervention coûte toutefois très cher : 7.000 à 8.000 euros. Elle pose une nouvelle fois la question de la disproportion entre le prix actuel auquel de tels dispositifs sont vendus et leurs bienfaits pour les patients. En effet, le poids financier des traitements et revalidations après un AVC (outre l'impact humain) est considérable.

Seule une poignée d'hôpitaux, en Belgique, pratique la thrombectomie ou s'apprête à le faire actuellement. Ce genre d'avancée n'empêche pas de rappeler que la grande majorité des gens confrontés aux symptômes annonciateurs d'un AVC (un membre paralysé, une élocution laborieuse, un trouble de la vue, une bouche déformée...) tardent à réagir vu l'absence de douleur. À chaque minute qui passe, deux millions de neurones sont pourtant "grillés"...

//PhL



Folie n'est pas synonyme de violence

Celui qui souffre de troubles psychiatriques est souvent considéré à la fois comme vulnérable (à protéger contre lui-même) et dangereux (nécessitant de protéger la société). L'ASBL l'Autre "lieu" nous invite à déconstruire ce paradoxe et changer notre regard sur la folie, la dangerosité et la protection.

"Je ne suis pas gêné de dire que j'ai déjà été hospitalisé en psychiatrie. Mais je ne vais jamais en parler directement. Peut-être que des gens croient encore que ça s'attrape", explique Bruno. "Je suis toujours dans l'idée que je vais être agressé. Et comme je ne sais pas me défendre, ça me stresse. J'ai l'impression que les gens sentent ma fragilité et vont immanquablement me faire souffrir", confie Sarah. "Pour moi, la violence se situe clairement au niveau de ce que les patients subissent. Les malades mentaux ne sont pas plus violents en moyenne que la population générale. Mais ils sont trente fois plus souvent victimes de violences physiques, voire d'autres formes beaucoup plus subtiles de violence", assure Frédéric. "Soigner, protéger, c'est aussi créer, inventer, porter et se laisser porter, accompagner. C'est aussi accepter que la violence, la souffrance et la des-

truction participent de ça. Sans les laisser tout envahir", estime Mounia.

Ces quelques paroles parmi d'autres sont extraites du documentaire sonore réalisé par l'Autre "lieu", une ASBL qui s'intéresse aux liens entre santé mentale et société. "L'association des troubles mentaux à la violence est courante dans les représentations sociales", constate-t-elle. Un ensemble de discours et projets politiques tend en effet à attribuer une dangerosité aux "fous" et à imputer à un désordre mental toute violence jugée "anormale", renvoyant alors son auteur vers une prise en charge psychiatrique. Il n'y a pourtant de danger qu'en situation. "Pour éviter le déni autant que la généralisation abusive, abs-tentions-nous de penser en termes de 'tout ou rien', que cela porte sur les jeunes des banlieues, les étrangers ou les



malades mentaux", conseille l'Autre "lieu". Elle met aussi en garde contre les réflexes sécuritaires, au nom d'une dangerosité potentielle : davantage de surveillance des patients, de chambres d'isolement, de contrôles par caméra, etc. Il faut aussi éviter, plaide l'association, de faire de la psychiatrie une discipline uniquement prédictive, mécanique, canalissante, détournée de la souffrance humaine. Plutôt que de dissenter sur le sujet, l'Autre "lieu" a préféré tendre son micro à ceux dont la société cherche à

se protéger et à protéger contre eux-mêmes, et aussi à ceux qui les soignent. Leur parole permet de nous interroger sur les ressorts culturels de la dangerosité et la façon dont la folie est accueillie au sein de la société. //JD

>> Plus d'infos : Protections, documentaire sonore (49 min.) et recueil photographique réalisés par l'Autre "lieu" • 2014 • Le CD/écrit photo est disponible gratuitement • 02/230.62.60 • www.autrelieu.be

Personnes handicapées



La Wallonie, terre d'accueil des Français

© Jean Baudois BELPRESS

Le manque de places d'accueil en France explique en partie le franchissement de la frontière par de nombreuses familles pour leur proche.

ciale pour les adultes. L'Awiph n'octroie aucune aide financière directe aux personnes handicapées françaises. Mais l'agrément qu'elle fournit aux établissements qui les accueillent aux côtés des Belges garantit la qualité du fonctionnement et des prestations.

Exclusivement pour Français

A côté de ces institutions historiques, connues et reconnues, un nombre important de structures accueille exclusivement des bénéficiaires français. "Ces quinze dernières années, on a vu pousser ces établissements comme des champignons, plus particulièrement dans le Hainaut et même dans certaines communes comme Péruwelz", explique Jean Riguelle. À l'heure actuelle, on compte environ 130 structures de ce type. Parmi elles, une trentaine affichent une finalité commerciale,

UNE TRENTAINE DE STRUCTURES ACCUEILLANT EXCLUSIVEMENT DES BÉNÉFICIAIRES FRANÇAIS EN WALLONIE AFFICHENT UNE FINALITÉ COMMERCIALE, CE QUI POSE QUESTION.

ce qui n'est pas sans poser question. Christian Robert, coordinateur du secteur "personnes handicapées" au sein de l'Association chrétienne des institutions sociales et de santé (ACIS), s'offusque : "On voit arriver dans le secteur des entreprises générales et des sociétés commerciales qui font ainsi fructifier leur patrimoine immobilier. L'investissement peut être plus rentable encore que dans les résidences pour personnes âgées". "Quand on voit des SPRL transformer d'anciennes maisons de repos en gros centres d'hébergement pour adultes handicapés, on ne peut s'empêcher de s'inquiéter, renchérit Patrick Verhaegen, secrétaire politique adjoint d'Altéo et membre du comité de gestion de l'Awiph. On se demande notamment ce qu'il en est du projet pédagogique. En Wallonie, des politiques ont été mises en place qui visent l'intégration des personnes handicapées dans la société. Quelles soient belges ou françaises, celles-ci ont droit à être accueillies de la façon la plus inclusive possible".

Des règles trop peu strictes

Pour ouvrir leurs portes, les structures accueillant exclusivement des Français ont dû obtenir une autorisation de prise en charge auprès de l'Awiph. Mais celle-ci ne constitue pas un label de qualité, contrairement à ce qu'ont longtemps cru de nombreuses autorités françaises. Basée uniquement sur le respect de normes de sécurité, d'hygiène et d'encadrement minimal, cette autorisation n'offre pas les mêmes garanties de qualité de prise en charge que dans les institutions agréées. Ce qui ouvre la porte à des abus et excès. Certes, il y a quelques années, la Région wallonne a renforcé les exigences à l'égard de ces

structures et mis sur pied des contrôles systématiques. Sans compter ceux réalisés à la suite de signalements ou de plaintes. "Mais les pouvoirs de l'Agence - tout comme ses moyens d'ailleurs - restent assez limités", concède Simon Baude, directeur audit et contrôle à l'Awiph. En cause ? Notamment la directive européenne relative aux services (dite directive Bolkestein) qui, pour ne pas entraver la libre entreprise, limite dans les faits les pouvoirs de la Région wallonne. Le ministre wallon de la Santé et de l'Action sociale, Maxime Prévot, s'est toutefois engagé à élaborer un texte réglementaire visant à formaliser des exigences qualitatives accrues pour les services fonctionnant sous le couvert de l'autorisation de prise en charge.

La situation sur le terrain est-elle pour autant devenue problématique ? "Quelques situations choquantes et des cas de maltraitance, médiatisés il y a quelques temps, ne peuvent jeter l'opprobre sur un secteur qui offre globalement un accueil de qualité, rassure Simon Baude. Il est clair que les risques de dérapages sont plus élevés dans les structures qui ne sont pas agréées et dont les promoteurs sont mus par le profit. D'où l'importance de

puvoir renforcer les exigences et les inspections", ajoute-t-il. De toute évidence, depuis longtemps déjà, il apparaît indispensable aux yeux des autorités wallonnes que la France s'implique davantage dans un secteur qu'elle finance pratiquement les yeux fermés. La récente entrée en vigueur d'un accord-cadre renforçant les coopérations entre la France et la Wallonie représente, à cet égard, une avancée importante (lire ci-dessous).

Et pour les bénéficiaires belges ?

"De manière générale, le manque de places d'accueil et d'hébergement disponibles pour les personnes handicapées nous préoccupe, qu'elles soient belges ou françaises", confie Patrick Verhaegen qui précise que les personnes d'origine française ne prennent nullement la place de nos concitoyens dans les services existants en Wallonie. En fait, pour des raisons budgétaires, depuis la fin des années 1990, la Région wallonne a très peu augmenté le nombre de places pour ses ressortissants. La seule porte qui reste ouverte concerne les cas de détresse urgente et de grande dépendance pour lesquels l'Awiph veille à trouver des solutions de prise en charge. Il arrive d'ailleurs que cela se fasse dans des institutions accueillant en principe exclusivement des Français...

// JOËLLE DELVAUX

- (1) Les bénéficiaires français proviennent de la région du Nord mais aussi du Pas-de-Calais, de la région parisienne, de Champagne-Ardenne...
- (2) À la suite de l'adoption de la loi française de 1905 qui consacre la séparation de l'Église et de l'État, des congrégations religieuses françaises se sont installées de l'autre côté de la frontière, dans le Hainaut essentiellement.

Quelque 6.600 personnes handicapées de nationalité française sont accueillies dans des établissements spécialisés en Wallonie. Comment expliquer cette situation ? Cet accueil se fait-il au détriment des Belges francophones ? Une prise en charge de qualité est-elle garantie à ces personnes ? Réponses dans cet article.

Plusieurs milliers de Français, enfants et adultes, atteints de handicap, hébergés ou scolarisés dans près de 200 structures, petites ou grandes, situées en Wallonie. La proximité géographique et l'absence de barrière linguistique n'expliquent pas tout (1). Pas plus que la tradition, vieille de plus d'un siècle, de l'accueil des personnes handicapées par des congrégations religieuses françaises en terres wallonnes (2). Alors, comment expliquer cette importante mobilité ? Les raisons sont multiples. Tout d'abord, le manque de places d'accueil en France contraint de nombreuses personnes à franchir la frontière. Ensuite, la qualité d'ensemble des services et du modèle socio-éducatif wallon incite de nombreux parents et familles à choisir la Wallonie comme lieu d'éducation, d'apprentissage et de séjour pour leur enfant ou leur proche. Une approche plus tolérante des handicaps mentaux et des troubles du comportement (notamment, le développement de méthodes d'enseignement mieux adaptées pour les autistes), des structures moins médicalisées et une conception plus inclusive du handicap constituent des explications indéniables. Du côté de l'offre - augmentant au rythme de la demande -, des financements substantiels de la part des autorités françaises et des contraintes administratives moins lourdes en Wallonie qu'en France pour ouvrir de nouvelles structures, y compris à but lucratif, bouclent la boucle...

LES FRAIS DE SÉJOUR DES FRANÇAIS SONT ENTIÈREMENT PRIS EN CHARGE PAR LES AUTORITÉS DE LEUR PAYS.

thropic et une histoire sociale. Les institutions françaises n'y intervenaient qu'à titre financier et cela fonctionnait bien, à la satisfaction de tous". Aujourd'hui encore, une grande partie des Français accueillis en Wallonie le sont dans des institutions agréées et subsidiées par l'Awiph pour accueillir des enfants et adultes domiciliés en Belgique. Dans ces structures (une quarantaine), les bénéficiaires français - minoritaires - occupent des places qui leur sont exclusivement réservées.

Leurs frais de séjour sont entièrement pris en charge par les autorités françaises, qu'il s'agisse de l'assurance maladie et/ou des départs en charge par les autorités françaises, en France, une grande partie de la compétence médico-so-

Un accord pour combler des lacunes

Améliorer la prise en charge des personnes handicapées par une coopération transfrontalière : tel est l'objectif de l'accord-cadre signé par les autorités françaises et wallonnes en décembre 2011 et entré en vigueur en mars 2014.

"Cet accord permettra tout d'abord une meilleure connaissance du nombre et de la situation des personnes handicapées concernées", expliquait Philip Cordery, député et rapporteur de ce dossier à l'Assemblée nationale française, lors d'un récent colloque consacré à la coopération transfrontalière dans le domaine de la santé (1). Les autorités françaises espèrent ainsi disposer d'un cadastre leur permettant d'avoir une vision plus complète de l'impact financier dans ce secteur. Pour l'heure, en effet, seules les dépenses relatives aux mineurs et relevant de l'assurance maladie française sont connues. La situation est moins transparente pour les adultes qui dépendent de plus de 40 départements.

L'instauration d'inspections conjointes dans les établissements constitue le deuxième grand axe de cet accord-cadre. Celles-ci débutent dès ce mois de janvier 2015. "On en effectuait par le passé mais le fait de nous coordonner et de rassembler nos ressources est positif", précise Simon Baude, directeur audit et contrôle à l'Awiph. Le défi sera, pour les services d'inspection, de fixer des exigences et critères de qualité communs. Car les points de vue ne sont pas toujours identiques, certains, du côté français, étant davantage préoccupés par les aspects médicaux et hygiénistes de la prise en charge que les Wallons, particulièrement attentifs au projet pédagogique et aux activités qui favorisent l'inclusion sociale.

Enfin, l'accord-cadre ambitionne, dans le domaine financier, de clarifier les conventions entre les pouvoirs subsidiaires français et les établissements wallons. Actuellement, la situation est très complexe avec des conventions qui ne sont pas harmonisées et des traitements financiers parfois très différents d'un département français à l'autre. L'objectif est de rationaliser et de rendre transparentes les démarches de ces Français. Une Commission veillera à ce que les administrations développent un modèle type de convention fixant ainsi un tronc commun en matière de subventions et de règles d'utilisation de ces financements.

// JD

(1) Organisé par l'Observatoire franco-belge de la santé, ce colloque s'est tenu à Lille le 11 décembre 2014. Exposé en ligne sur <http://ofbs.eu>

Religions

Construire un islam européen ?

Autour de l'islam se cristallisent aujourd'hui beaucoup d'interrogations et de crispations. L'islam en terre d'Europe est une expérience inédite bien que la présence musulmane sur le vieux continent ait toujours existé, notamment dans les Balkans où l'on parle explicitement d' "islam européen".

Abdu est arrivé du Maroc à la fin des années soixante. Seul, il occupe un modeste logement à Molenbeek, à peine meublé. "Bienvenue dans la maison du pauvre" disait-il, accueillant, en ouvrant la porte. Venu en Belgique pour gagner sa vie, aider sa famille restée au pays, il n'était pas dans son intention de s'éterniser dans ce pays gris et humide. Pour ses voisins belges, c'était comme recevoir une carte de vacances ensoleillées en plein hiver. À l'époque, les Belges, comme leurs voisins français, allemands, néerlandais... ne portaient pas trop d'attention au caractère musulman de ces maghrébins qui s'installaient dans des quartiers de plus en plus délaissés. Abdu faisait ses prières. Au travail, avec l'accord de son chef d'atelier, il installait son tapis de prière derrière la rotative du journal où il avait finalement trouvé un travail stable après quelques années de galère.

Il n'y a pas eu de stratégies concertées de grande ampleur qui sous-tendent l'arrivée des musulmans en Europe.

Les Belges découvrent l'islam

Dans les années 70-80, la situation d'Abdu et de la majorité des immigrés musulmans va complètement changer. Les familles se retrouvent au nom du regroupement familial. Avec l'arrivée de Turcs, la présence de l'islam s'intensifie. De nouveaux besoins s'expriment. Les musulmans attendent une meilleure organisation du culte. Pour leurs enfants, ils souhaitent des adaptations dans les écoles. Ils demandent qu'on respecte leur mode de vie et que l'on reconnaisse leurs droits de nouveaux citoyens. D'autres souhaits, parfois très controversés, comme l'adaptation de la nourriture dans les espaces collectifs, l'organisation non mixte des cours de gymnastique ou de natation, le port du voile... posent la question du statut de l'islam dans l'espace public. "L'islam commence à apparaître comme une composante idéologique et institutionnelle des sociétés européennes. Dans les villes, entre le clocher de don Camillo et la maison du peuple de Peppone... se glisse le minaret"

L'option d'un islam ouvert et humaniste ne deviendra crédible pour les Européens qu'à la condition que celui-ci s'exprime haut et fort.

écrit le sociologue Felice Dassetto (1). "La lame de fond majeure de la révolution islamique ou de l'intégrisme dans ces années 80-90 n'est pas celle qui est souvent évoquée par les médias ou les hommes politiques", poursuit-il. Contrairement à ce que laissent entendre certains discours ou certains fantasmes, il n'y a pas eu de stratégies concertées de grande ampleur sous-tendant l'arrivée des musulmans en Europe.

On assiste, autour de la mosquée, comme pour les catholiques autour de la paroisse, au développement d'une communauté qui cherche à s'organiser, à sortir de la marginalité, à être respectée dans le contexte européen d'États laïcs, pluralistes, démocratiques, très différents de ceux des pays d'origine. Mais, constate l'historien français Henry Laurens : "En Europe, la peur alimente le ressentiment et conduit à vouloir enfermer dans leur identité d'origine les musulmans européens tout en regrettant leur manque d'intégration". (2)

Une expérience qui inquiète

Selon le politologue Gilles Kepel, l'islam, en Occident n'aurait pas encore vraiment choisi son destin : soit une réelle "européanisation", soit un rôle de "tête de pont" de l'extrémisme visant une nouvelle "expansion islamique sur le sol européen" (3). La rencontre de l'Europe et de l'immigration musulmane est bien plus qu'une quelconque rencontre "culturelle". La "bonne volonté" n'y suffit pas. Pour échapper au pluralisme mou, aux bons sentiments, à la naïveté des idées, il faut une meilleure connaissance de la culture des uns et des autres, des différentes religions et de leurs rapports à la laïcité. Il faut respecter les identités et accepter la diversité culturelle.

L'opposition aux musulmans a favorisé dans toute l'Europe la formation de partis politiques réclamant la fin de l'immigration, la limitation du droit des immigrés. De la Finlande à la France, de l'Autriche aux Pays-Bas, de la Po-



Musulmans ou islamistes ?

L'islam devient la plus importante minorité religieuse d'Europe. Il y aurait quelque 16 millions de musulmans dans l'Union européenne, soit 7% de la population, pour la majorité immigrants ou descendants d'immigrants en Europe occidentale dans les années soixante et septante. Mais on oublie généralement de parler des musulmans des Balkans, convertis durant la présence ottomane. Avec l'importante communauté musulmane de Russie et de ses pays limitrophes, ainsi que les Turcs d'Europe, ils seraient quelque 53 millions pour l'ensemble du continent sur une population européenne de 730 millions de citoyens.

Ces chiffres sont souvent utilisés pour alimenter des sentiments et des mouvements islamophobes. Ces 53 millions de musulmans ne sont pas autant "d'islamistes" !

Les uns se disent de culture musulmane, sans aucune connotation religieuse. Les autres font référence à une éthique musulmane. D'autres attendent de l'islam une ritualisation des grands événements de la vie (le mariage, la mort...). Et pour d'autres encore, l'islam est aussi un projet politique...

logne à la Bulgarie, ces partis représentent de 5 à 25% des suffrages. S'ils ne s'entendent pas toujours sur les questions de société, sur l'Europe et sur la mondialisation, "tous se retrouvent sur une critique virulente de l'islam et du multiculturalisme".

Pour Olivier Roy, politologue français spécialiste de l'islam, il s'agit d'une profonde erreur de compréhension du développement de l'islam européen. "Le renouveau religieux parmi les musulmans d'Europe ne se fait pas par l'importation de traditions religieuses venues du Moyen-Orient et du monde musulman en général... C'est une erreur de considérer que les phénomènes de radicalisation religieuse (salafisme) ou politique (Al Quâida) sont des importations des cultures et des conflits du Moyen-Orient". Si l'islam a pénétré l'Occident de manière durable, écrit-il, c'est moins la conséquence d'un projet politique de "civilisation" que celle de la mondialisation des idées, des croyances et des migrations (3).

Le musulman européen chercherait plutôt à vivre sa religion dans le contexte d'une Europe laïque et démocratique détachée du contexte culturel oriental.

occidentale, les immigrés musulmans sont déracinés et fragilisés. Sur le plan local, la communauté se forme pour l'essentiel autour de la mosquée où l'on peut entendre à la fois la défense d'un humanisme bien éloigné de l'appel à la violence et au martyre, mais aussi l'appel au respect étroit de "l'islam vrai" qu'incarne le salafisme, dont la branche la plus extrême peut pousser au djihadisme.

Mais l'option d'un islam ouvert, humaniste ne deviendra crédible pour les Européens qu'à la condition que celui-ci s'exprime haut et fort et sorte de la confidentialité dans laquelle il s'enferme. Il ne suffit pas dire que

l'islamisme extrême n'est pas digne d'un musulman, comme l'exprime avec vivacité le philosophe Abdennour Bidar dans son "Manifeste pour un islam européen" (4) : "Qu'attendons-nous pour définir solennellement et promouvoir enfin devant la conscience publique européenne une identité propre de l'islam d'Europe ? Pourquoi tardons-nous si dramatiquement à nous distinguer et à nous désolidariser des deux cancers de l'islam que sont l'intégrisme violent et le conservatisme rétrograde ?... Force est de constater : pour l'instant il n'y a pas de conscience de soi de l'islam en Europe. Ne nous étonnons pas, dès lors, que les sociétés européennes où nous vivons restent dubitatives à notre égard, se demandent encore et toujours ce qu'un musulman européen peut avoir de réellement différent de son frère oriental. Nous n'avons pas encore donné à nos concitoyens la preuve de notre réelle et sincère appartenance à la modernité européenne."

// CHRISTIAN VAN ROMPAEY

Djihadisme européen

La Belgique compterait à ce jour près de 300 ressortissants prenant une part active au conflit syrien, parmi les 15.000 combattants étrangers.

Selon les analystes, rapporte l'association Pax Christi, la Belgique serait - proportionnellement, par rapport à la population - le premier pays européen "exportateur" de djihadistes, le troisième pays européen concerné par ce phénomène, derrière la France et le Royaume-Uni. Les djihadistes belges sont jeunes. Plus de la moitié d'entre eux ont entre 20 et 35 ans. Ils viennent pour la plupart d'Anvers, de Vilvorde, de Malines et de Bruxelles. "Un djihadiste belge sur six en Syrie" serait une femme et 80% d'entre eux étaient supposés d'origine marocaine en juin 2014.

La plupart sont en quête d'idéaux et d'identité. Ils font partie de cette génération d'entre-deux qui a perdu ses racines et pour lesquels l'avenir apparaît bouché. Ces djihadistes n'ont pas de "projet de civilisation". Ils n'ont d'autre projet politique que le suicide. Ils représentent surtout un sérieux problème social et sécuritaire, commente le politologue français Olivier Roy. Les motivations qui poussent Belges et Européens à partir combattre au Moyen-Orient se trouvent au sein de nos sociétés, et non dans l'appartenance confessionnelle. De nombreuses instances et individualités musulmanes, peu relayées par les médias, ont fermement condamné les exactions des radicaux. L'analyse des communiqués de djihadistes indique par ailleurs une très faible connaissance des écrits coraniques. Elle suggère un enrôlement de nature sectaire plus que religieuse.

Avec plus ou moins 623.000 personnes de culture musulmane en Belgique, le nombre de personnes parties combattre ne représente pas une minorité statistique, mais des cas individuels. Cela dit, le phénomène est interpellant car ces estimations chiffrées progressent aussi vite que l'évolution du conflit. Le nombre de départs européens a triplé entre avril 2013 et 2014. Les prévisions pour l'avenir sont à la hausse.

L'islam européen est à un tournant

L'islam qui se développe en Europe n'est pas un projet de "civilisation islamique" sur le continent. Le musulman européen chercherait plutôt à vivre sa religion dans le contexte d'une Europe laïque et démocratique détachée du contexte culturel oriental. Selon Olivier Roy, cette distinction entre la culture et le religieux est la condition nécessaire à l'émergence d'un islam européen. De la même manière le catholicisme a pu se développer dans des civilisations très différentes sans modifier ses fondements théologiques.

Bien qu'étant la minorité religieuse la plus importante, les musulmans ont bien du mal à s'organiser. La diaspora musulmane est multiple au niveau européen. Ils sont le plus souvent arabes, mais aussi iraniens, indonésiens, occidentaux convertis parlant français, anglais, allemands, néerlandais... Ils ne sont soumis à aucune autorité religieuse ou si peu. En Europe

(1) Felice Dassetto, "La construction de l'islam européen", L'Harmattan, Paris, 1996.
 (2) Conférence de Henry Laurens, "Les sociétés musulmanes face à l'Europe", le 4 juillet 2012
 (3) Olivier Roy, "Islam en Europe", paru dans *Magazine Eurozine*, le 3 mai 2007.
 (4) Abdennour Bidar, "Manifeste pour un islam européen", dans *Le Monde*, le 14 février 2005.

Alimentation

La chasse au gaspi marque des points



© Dieter Reinmans

Face au gaspillage de la nourriture, des dizaines d'organisations, associations, entreprises ont décidé de regarder autrement leurs assiettes et leurs cantines, et de modifier leurs habitudes. Il n'y a "plus qu'à" s'en inspirer, y compris à domicile.

De 2012 à 2013, les dons de la grande distribution aux banques alimentaires ont augmenté de 28%. Avec les dons des criées, le tonnage écoulé aux personnes précarisées serait aujourd'hui d'à peu près 5.650 tonnes annuelles (1). Ce chiffre va sans doute augmenter dans les années qui viennent, d'autres dispositions internes au secteur - ou imposées par la loi - étant appelées à entrer en vigueur ou à faire tache d'huile, quitte ainsi le cercle restreint d'initiatives pilotes ou individuelles. L'une des plus emblématiques est l'obligation (encore théorique à ce stade) faite aux grandes surfaces d'une certaine taille, bruxelloises et wallonnes, d'écouler leurs invendus aux banques alimentaires si elles veulent continuer à être en ordre sur le plan administratif. Une autre, à peine plus ancienne, consiste à exonérer de la TVA les entreprises qui font des dons alimentaires.

LA LUTTE CONTRE LE GASPILLAGE DEVIENT PLUS DIFFICILE LORSQU'ON VEUT PASSER DU STADE DE LA SENSIBILISATION À CELUI DE L'ACTION DURABLE.

beek en février 2014), le consommateur ne cesse d'être sensibilisé, depuis deux ou trois ans, au scandale que constitue l'abandon à la poubelle de 15 à 20 kilos annuels de nourriture par personne. En revanche, la lutte contre le gaspillage devient une autre paire de manches dès lors qu'on veut passer du stade de la sensibilisation à celui de l'action durable ; c'est-à-dire apte à perdurer au-delà de l'inévitable rotation du personnel et du public dans les écoles, les entreprises, les cantines, les restaurants, etc. Obliger les grandes surfaces à écouler leurs stocks d'invendus, c'est très bien. Mais comment faire si les associations de dons alimentaires n'ont ni véhicules d'enlèvement, ni installations de stockage, ni formations du personnel suffisamment adaptées pour gérer au mieux ces nouveaux flux déboulant à quelques heures de la date limite de consommation ?

Les images d'une équipe de grande surface aspergeant les invendus d'eau de Javel pour éviter leur consommation par des SDF ont évidemment choqué plus d'un consommateur. Mais c'est oublier que les mécanismes expliquant le gaspillage sont complexes et tiennent tant à l'organisation des récoltes dans les pays du Sud (54% des pertes totales, selon l'organisation onusienne FAO) qu'aux représentations mentales autour de la nourriture au Nord (diktats esthétiques, désacralisation de l'aliment, perte de contact avec la terre, etc.), aux stratégies de marketing, à la mauvaise compréhension des dates de péremption des produits,

etc. "Sensibiliser le consommateur aux codes culturels sur l'alimentation est indispensable", souligne Elisabeth Taupinat, experte à Bruxelles Environnement (IBGE). Ne fût-ce que pour qu'il comprenne qu'il est lui aussi acteur potentiel de changement. Mais, à un moment, il faut passer à des actions structurelles, avec état des lieux initial, plan d'action, processus participatif et évaluation. On s'aperçoit alors que l'impact des mesures anti gaspi peut être multiplié par dix".

// PHILIPPE LAMOTTE

(1) Chiffre cité lors du Forum du 25 novembre 2014 organisé par le Conseil fédéral du développement durable.

De bonnes nouvelles sur le front anti gaspi ? L'accueil mitigé réservé à cette récente obligation pour la grande distribution illustre à quel point il est à la fois facile et difficile de lutter contre le gaspillage de la nourriture. Facile, car, en tant que consommateurs, nous n'avons que l'embarras du choix. Entre l'exhumation des recettes de grand-mère pour "ne rien perdre" et les conseils pratiques pour mieux ranger son frigo ou faire ses courses, en passant par la participation à de grands "happenings" festifs dans les quartiers urbains autour des techniques de conservation de la nourriture (500 participants à la "Foire au Savoirs-faire" de Molen-

Écoles

Moins 20% de gaspi !

Fin 2011, les onze écoles communales de Watermael-Boitsort font un constat qui laisse tout le monde - professeurs, directions, enfants... - abasourdi : 40% de la nourriture qui entre à l'école finit à la poubelle ! La cause est double : gaspillage en cuisine et aliments boudés par les enfants au moment des repas. Pour arriver à ce chiffre étonnant, on est passé par la pesée, chaque jour pendant six semaines (!), des surplus de production et des "retours assiettes" des élèves. Pour ne pas en rester à des constats superficiels ("les enfants n'aiment pas les légumes", "sont difficiles", "mangent trop de sucreries à la récréation"...), l'équipe scolaire va plus loin. Et, main dans la main avec TCO, l'entreprise qui fournit les repas chauds aux écoles, approfondit l'analyse. On s'aperçoit alors que des erreurs se sont glissées dans les fiches recettes mises en œuvre en cuisine. Conséquence : des ingrédients sont utilisés sans réelle justification ou dans de mauvaises proportions. On réalise également que les portions servies aux enfants tiennent trop peu compte de leur âge. La réaction

ne se fait pas attendre : les erreurs sont rectifiées dans les programmes informatiques régissant les recettes. Du matériel de "portionnement" plus efficace (louches adaptées au service dans les assiettes) est acquis. Le chef cuisinier, de son côté, revoit à la baisse sa marge habituelle de sécurité (prévoir plus "pour être sûr que rien ne manque"). Des "tables découvertes" sont organisées dans les écoles, mettant en œuvre des ingrédients nouveaux présentés sous une forme attractive. Mais, surtout, depuis le début, le personnel de table et cuisinier est associé à toute la remise en question. "Ce processus participatif est fondamental", souligne Elisabeth Taupinat. Ne fût-ce que pour éviter que le personnel de table ne fasse passer aux élèves, par ses attitudes peu ou pas conscientes, un message de défiance envers certains plats (préparations nouvelles, repas végétariens, etc.). Le résultat est au rendez-vous : en quelques mois, le gaspillage est réduit de 20%. Et les efforts se poursuivent à l'heure actuelle...

Bonne pratique 1

Grande distribution

"Vous reprendrez bien un petit jus..."

Les fruits un peu tachés ou de forme bizarroïde, boudés par les clients : dans les grands magasins, tous les gérants connaissent cela. À Templeuve (à deux pas de Lille), Thomas Pocher, un directeur de magasins de l'enseigne E.Leclerc, bien connu pour ses engagements anti gaspi, a pris le taureau par les cornes. Il a acheté une machine à éplucher et une centrifugeuse. Son idée : offrir ces mêmes fruits (17% des rebuts, légumes compris) à ses clients, mais retravaillés, modifiés. Les fruits un peu abîmés sont donc transformés en jus de fruits frais, vendus (à perte) au prix de 99 cents pièce. Puis, il a opté pour une autre formule, présentant ses jus de fruits "maison" sur un lit de glaçons. Avec ce souci constant de bien expliquer sa démarche aux chalandes. Son slogan : "trop bon pour être jeté". Surprise : après un démarrage prometteur, l'initiative ne décolle pas vrai-

ment. Au terme d'un petit sondage interne, Thomas Pocher réalise que le ver est dans le fruit : le slogan choisi est contre-productif car il a le tort d'associer nourriture et déchet. Changeant son fusil d'épaule, le directeur abandonne alors toute référence à l'idée de "sauver" des produits de la poubelle : il crée le concept d'"atelier goumand", volontairement plus positif. Il y intègre les viennoiseries et puddings en passe d'atteindre la date limite de vente. Au lieu de tout jeter ou écouler à l'extérieur, il les transforme en smoothies, kits soupe, pudding, bruschettas et autres mini-préparations. Le tout, réalisé sur place (pas de pollution via le transport) et consommé par ses propres clients contre un paiement modeste. La formule est aujourd'hui pratiquée dans trois magasins Leclerc du nord de la France. Et, un jour, en Belgique ?

Bonne pratique 2

Restaurants

La mentalité, ça peut évoluer ?

Et le gagnant est... le "Rest-O-Pak". Depuis le mois de novembre, Test-Achats a tâté le pouls de ses sympathisants, leur demandant de choisir parmi six noms pour rebaptiser le Doggy Bag, censé emporter les restes de nourriture après les repas pris au restaurant. Les internautes - près de 6.500 votes - ont donc préféré le Rest-O-Pak aux Ecopack, Antigaspi Pack, Resto-Rest, Emporte Reste et autres Gaspipa. Voilà donc le Doggy Bag, plus connu dans certains pays anglo-saxons, rebaptisé par l'organisation belge de défense des consommateurs. Sauf qu'ici, il ne s'agira plus de nourrir Médor, mais bien de permettre à son maître de récupérer sans gêne ce qu'il n'a pas mangé, pour le déguster plus tard à domicile. Y a pas de raison... Test-Achats voit grand, puisqu'elle veut s'attaquer de front à

cette habitude culturelle ancrée dans nos mentalités : sortir un récipient de récupération au resto, c'est - au mieux - radin ; au pire, faire aveu d'indigence et se taper la honte. Selon certaines études, le gaspillage au resto atteindrait, chez nous, une moyenne de 100 grammes par couvert. L'appellation Rest-O-Pak étant maintenant adoptée, Test-Achats part au front, en 2015, pour tenter d'en banaliser l'utilisation dans les restos des grandes villes. "L'Agence fédérale pour la sécurité de la chaîne alimentaire (Afscsa) n'y voit aucun inconvénient", déclare sa porte-parole, Julie Frère, pour autant qu'il soit clairement signifié au client que l'ingestion des aliments récupérés est à ses risques et périls". La précision a pour but de désamorcer les protestations de restaurateurs inquiets du surcoût (temps, personnel, espace de stockage, etc.) et, surtout, des responsabi-

lités juridiques à assumer en cas d'intoxication alimentaire due à une mauvaise conservation ou à une consommation tardive. Aux États-Unis, récupérer la partie non consommée de l'assiette serait, dit-on, entré dans les mœurs. "En Grande-Bretagne, le coût du système Doggy Bag a été amorti grâce à la publicité", précise Nathalie Ricaïlle, d'Espace Environnement, à Charleroi. Et, aux Pays-Bas, une école de design a trouvé "le" truc : s'il veut récupérer ses "restes" tout en restant discret, le client agrafe discrètement une petite cuiller symbolique sur le bord de son assiette, donnant ainsi le signal au personnel de salle : "Le gaspi, je suis contre".

Bonne pratique 3

COMMENT INSÉRER UNE PETITE ANNONCE ?

Les petites annonces sont réservées aux membres de la Mutualité chrétienne. Chaque famille bénéficie, par année civile, d'une première annonce au prix préférentiel de 5 euros. Toutes les autres parutions se font au tarif de 12,50 euros par annonce.

- Rédigez votre annonce en lettres capitales sur papier simple.
 - Effectuez votre virement sur le compte Code IBAN : BE77 0000 0790 0042 - Code BIC ou SWIFT: BPOT BE BI. au nom des Editions Mutualistes en précisant le nombre de parutions souhaitées.
 - Envoyez votre annonce en joignant votre vignette jaune ainsi qu'une copie de la preuve de votre paiement au "Service des petites annonces", En Marche, chée de Haecht 579 BP40 - 1031 Bruxelles ou fax : 02/246.46.30 ou enmarche@mc.be - tél : 02/246.46.27.
- Dates ultimes de rentrée des annonces :
le vendredi 9/01 pour l'édition du 22/01.
le vendredi 23/01 pour l'édition du 5/02.

Attention ! Vos petites annonces ne seront publiées que si nous recevons en même temps le texte de l'annonce, la vignette jaune et une copie de la preuve de paiement. Les petites annonces paraissent sous la seule responsabilité de leurs annonceurs.

Auto/moto

Occasion unig., part. vend. New Polo Comfortline 5p, 7cv, 81kw, 1200 TSI Blue Motion, full opt., roulé 23km, prix gar: 24.670€, prop.: 19.500€ (négociable). 0498-52.45.97. (A50848)

Divers

Recherche anc. vieilles plaques de réclame en email, prod. alimentaire, boissons: bière, sap. aiaj etc... anc. plâtre publicitaire de 10 à 1000€ et. - 0475-690445 - jokio@telenet.be (D49976)

Garnisseur en fauteuils, travail à l'ancienne, tissu, cannage, rempaillage, Maison Didot à Namur. 081-40.04.80. (D50569)

Av. beau manteau dame, court, camel, porté 1 fois + autres vêtements de qualité, T50-52, parfait état, prix dérisoire. 081-31.06.83. (D50827)

Av. lit médical électrique avec perchoir, prix à discuter. 071-78.80.37 (Jemeppe s/Matre) ou soit. (D50834)

Collectionneur cherche tableau du 19ème et 20ème siècle. 0495-60.26.21. (D50850)

Av. toilette portable Theford avec produits, papier wc, état neuf, encore dans son emballage, prix à discuter. 0472-44.78.46. (D50865)

Casem. frigo table Miele 4*, cuis.gaz/élect. Ariston, canap.3pH+2xp. Alcantara vert, tapis Népal Harmonie avec canap. 600s épices grès, saoin de Noël + déco. 0477-441250 rég.Charleroi. (D50867)

Av. moteur V Drive pour fauteuil roulant à pousser, 200€, achete: 100€. 0475-46.75.86. (D50871)

Av. livres collection Artis - Historia, plus de 100 titres dispo, par pce. ou lots, prix à discuter. 02-521.84.54. (D50872)

Av. lit médicalisé élect., très solide, en métal, avec matelas méd. impem., perchoir, barrières latérales escamotables, serv. 6mois, nt. 2.200€, vend: 785€. 061-27.82.58. (D50876)

Emploi/service

Facturation et support administratif complet pour infirmiers indépendants sur Tournai. 0471-60.49.95. (E50784)

Cherche dame, région d'Enghien, avec voiture pour sortir faire du shopping. 02-395.55.45. (E50768)

Mr. expérimenté en maçonnerie, carrelage, recherche travail. 0472-39.6918. (E50881)

Immobilier

Av. Bruxelles, mais. lum. 200m2 rénov., 3ch+bu+dressing, jard., 1o., cuis. ég., gar., buand., possib. de ch. ds. grenier et cabinet+ salle attente arduch, prox. métro etc. 0472-65.35.47. (I50839)

Villégiature (Belgique)

LA Panne Esplanade, appart. 2ch., 2 bains, gar., 150m mer, libre apd: janvier, carnaval + autre mois, photos. 0472-26.54.48. (V50878)

Vacances détente, repos, calme ds. villa 4ch., St-Joris Nieuwpoort, à deux, PMR ou en famille, propr. clôturée, pas d'animaux, à pour w-e ou séjour, info propriétaire. 081-21.20.93. (V50873)

La Panne, appart. avec gar., face mer, cent. dique, 2ch., tt.conf., tr. lumineux, se loue tt. l'année du sam. au sam. de 360 à 220€/sem tt.compris. 010-88.04.24 - 0477-74.28.62. (V50882)

La Panne, appart. 4p., au centre et à 50m de la mer, 3e ét., asc., tv. apd: 175€/sem. 0477-82.3713 - ebarbierux@gmail.com (V50860)

Coxvde, app. 5p., 2ch, sdb, wc, cuisine, living, hall, 30m, dique, côté soleil, rénové, tt confort, tv, dvd. 04-37015.63 - 0473-69.94.34. (V50718)

Lacs de l'Eau-d'Heure, gîte de réve, 3 épis, jusq. 9p., proche des lacs, jard., park., prom. balisées, équitation et pétanque/place, Internet. 0477-79.67.71 - www.gitelelleul.be (V50385)

Middelkerke, app. face mer, 4p., 1ch, gd liv., cuis. ég., tt conf., terr., 4e ét., asc., facil. pkg, gratuit, apd: janv., congé carnaval, w-e, sem. ou quinz. 060-21.22.79 - 0473-42.48.27. (V50875)

Houyet, gîte 3 épis, tt. conf., 23p., 10ch., 6sdb, cuis. équip., gde salle de jeu, grd. jard., 10 VT, accès Ravel. 0476-02.39.34 - www.predeugenie.be (V50859)

Var, Bandol, villa 5ch., 3 sdb., 60a., pisc., paisible, pers. sérieuses, 3km mer, vue vignes. 0478-62.67.59 ap. 20h. (V50861)

Bretagne, Côtes d'Armor, mais. en pierres, rénové, récente, 4p., 2ch., tt. conf., w/fi, au calme absolu, proche plages et sites tourist. (Bréhat), libre de mai à sept. 081-44.11.28. (V50832)

C. d'Azur, Villefranche-sur-mer, appart. 2-3p., pl. sud, impecc., ds. résid. calme, vue mer, prox. commerces, plages, trans. en commun, air cl., libre tte. l'année, phot. disp. 0477-62.74.43. (V50352)

Provence, mais. impecc. gd terrain priv. +pisc. 10X5, en pleine nature, 8p., 3ch., 2sdb, 3wc, sàm, cuis.ext. et bar face pisc., tt. pl.-pied, lacs, Verdun à prox. 010-65.53.63 - 0476-49.00.94. (V50821)

Côte d'Azur, Menton, appart. plein sud, impecc., à l'imin. de la plage, vue imprenable, sans vis-à-vis, à prox. des commerces, 2-4p., 1ch., air cond. 010-65.53.63 - 0476-49.00.94. (V50821)

Côte d'Opale, Merlimont, appart. rdch., 2ch., sdb, liv., tv, terr. sup. équit., gar. rdc, repos garanti, vélos, dominiquevagemans@gmail.com (V50819)

St-Cyprien-plage (Roussillon), ill. villas 4/6p., libre toute l'année sauf mois de mai, pisc., tennis, mer, commerces à 250m., diaporamas à voir. 02-305.71.43 - 0478-45.51.91. (V50818)

Roquebrune, Cap-Martin, Menton, à l'ttes. périodes, studio S-0, tt. conf., gde. terr., belle vue montagne, bord de mer, tv, m-o., photos disp. 085-84.14.30. (V50809)

Entre Périgord-Bordeaux, 4 log. ind. de 2 à 6p., demeure en pierre du pays, loc. sem. apd: 330€ à 550€, prix uniq. tte. l'année, panor./vallée, amb. fam. www.lacastagnere.fr - 0033-553836272 (V50789)

Htes. Alpes, Cervières, 1700m au pied de l'izzoard, ds. mais. historique (1731), ch. d'hôtes et ou appt. al., voir: www.maison.cerveyrette.com, proche Briançon, 10m. 0475-42.42.84. (V50879)

Provence, Verdun, Lac Ste Croix, villa 5p., studio 3p. 081-21.61.85 - http://picasaweb.google.com/lesavresses (V50866)

Provence, Verdun, Lac Ste Croix, villa 5p., studio 3p. 081-21.61.85 - http://picasaweb.google.com/lesavresses (V50866)

Provence, Verdun, Lac Ste Croix, villa 5p., studio 3p. 081-21.61.85 - http://picasaweb.google.com/lesavresses (V50866)

Villégiature (Autres pays)

Escala, villa 6p., tt.conf., 3ch., sdb., liv., tv, cuis. ég., f-ling., terr., bbq, 10 min. plage Rielles et prox. mag. 04-358.79.54 - 0486-51.00.30 - delvaux.monique@gmail.com (V50868)

Dolomites, ski, Carnaval, Val di Fassa, 3*, Obereggen, goupe +/- 30p., ambiance familiale, superbe région, toujours soleil et neige. 080-33.70.80 - 0474-49.24.30. (V50853)

Marbella, penthouse 2ch., 2sdb., 2terr., internet, tv écran plat, Cabogno petit port à 15km, 37km aéroport, Malaga, 300€-chq/s, prix spéc.11 mois, 650€+chq. 010-61.61.06 - chant.lyves@gmail.com (V50880)

Esp., Costa Blanca, Javea, villa fam. ds. clos priv., tt. conf. et calme, vue mer/mont., 5p. plage et comm. terr., 4ch., 2sdb, liv., cuis.ég., de 350 à 1200€/sem. svt. sais. 0474-94.06.19. (V50791)

Suisse, Valais, superbe appart. 6p., grd. conf., cuis. ég., tv, grde. terrasse plein sud, vue magnifique, alt. 1500m, 600 EUR/sem. 081-65.50.11. (V50676)

A saisir ! Valais Suisse, Ornavanz, apd: 295€/sem. ttc., spl. appt. 2-6p., lux.ég., imm.terr.sud soleil, vue sup., magn. prom. c. therm., prox. pistes ski, photos. 02-6533525 - 0477-204491. (V49656)

Escala, villa 3ch., 600m cent., mer, libre de fin janvier jusque fin année + vac. scol. poss. photos/mail. 0475-34.59.45. (V50877)

Esp., à l'bungalov 2ch., rég. Alicante, tt. conf., résid. priv., cuis. tt. équip., climatisation, pisc. commune, calme, mer à 2,5km. 0495-86.22.90. (V50869)

Esp., Villafaruny (Cambriès), appart. rdch., 6p., 3ch., 2sdb., 50m plage, gd. balcon/jarc, cuis.ég., 2e, qz. juill.-1990. 2e. qz. août: 990€, et sept. 930€. 03-651.63.57 - 0477-65.55.16. (V50862)

//Spa Nivezé//



//Réservez vite et épargnez 10 EUR//

Des séjours en santé !

Le centre Séjour & Santé de Spa-Nivezé, maison de convalescence de la Mutualité Chrétienne, entièrement équipé pour les personnes à mobilité réduite, vous propose une multitude de semaines promotionnelles au fil des saisons en 2015. Pour toute réservation effectuée avant le 28 février, une remise supplémentaire de 10 euros sur les prix indiqués sera accordée.

NOM DE LA PROMOTION	DATE DE DÉBUT	DATE DE FIN	PRIX
1 semaine hiver NEIGE	5 janvier	3 avril	330 EUR
2 semaines hiver ICEBERG	5 janvier	3 avril	640 EUR
Semaine Pâques 1	3 avril	10 avril	345 EUR
Semaine Pâques 2	10 avril	17 avril	345 EUR
Semaine superpromo Printemps 1	8 mai	15 mai	299 EUR
Semaine superpromo Printemps 2	15 mai	22 mai	299 EUR
Semaine été 1	12 juin	19 juin	375 EUR
Semaine été 2	19 juin	26 juin	375 EUR
Semaine été 3	26 juin	3 juillet	375 EUR
Semaine été 4	3 juillet	7 août	375 EUR
Semaine été 5	14 août	21 août	375 EUR
Semaine automne 1	9 octobre	16 octobre	345 EUR
WE gastronomique automne	16 octobre	18 octobre	220 EUR
Semaine automne 2	16 octobre	23 octobre	345 EUR
1 semaine promo hiver NEIGE	30 octobre	18 décembre	330 EUR
2 semaines promo hiver ICEBERG	30 octobre	18 décembre	630 EUR

>> Plus d'infos : Séjour & Santé Spa Nivezé • Route du Tonnelet, 76 à 4900 Spa • 087/79.03.13 ou 087/79.00.00 • promo@niveze.be • www.niveze.be

Offres d'emploi

MEDITEX. MAGASIN DE VENTE DE MATÉRIEL MÉDICAL (GROUPE QUALIAS HAINAUT-PICARDIE) RECHERCHE (H/F):

>> un conseiller-vendeur

fonction: 38h/sem.) pouvant déboucher sur un CDI. Temps: conseil et vente de matériel de bandage/orthopédie - confection de ceintures médicales sur mesure.

Profil: enseignement supérieur de type court (orientation paramédicale) et/ou expérience probante dans le secteur - organisé et rigoureux.

Plus de détails sur www.mcojobs.be

Envoyez votre candidature avec une lettre de motivation et CV avant le 15 janvier à Jean-Yves Favier, Directeur - jean-yves.favier@mc.be

LE CHU DINANTIN GODINNE - UCL NAMUR ASBL ENGAGE (H/F):

>> un chef de service - cardiologie

>> un chef de service - rhumatologie

suite Godinne - statut salarié - temps plein.

Plus de détails sur www.chudinantinodinne.be

Envoyez votre candidature (en précisant le poste) à recrutement-chu@louvain.be

LA MAISON DE REPOS DES PAUVRES SECURS À MONS RECHERCHE (H/F):

>> un responsable en soins infirmiers

CDI - temps plein - bachelier soins infirmier - 10 années d'expérience, dont minimum 5 a service des personnes âgées.

Envoyez une lettre de motivation avec CV avant le 15 janvier à Jean Lahoussé, Directeur, rue de Bertaimont 22 - 7000 Mons.

Offre de service

L'ONE À SAINT-JOSSE RECHERCHE (H/F):

>> un bénévole

pour la consultation, l'accueil et la pesée des enfants, de 13h à 16h les 1ers, 3es et 5es mercredis du mois. Toute personne intéressée et disponible pour d'autres jours peut se porter volontaire.

Plus de détails sur www.one.be ou 0473/95.40.47 (Mme Van Goethem)

en marche

LA SOLIDARITÉ, C'EST BON POUR LA SANTÉ

Chaussée de Haecht, 579 - BP 40 - 1031 Bruxelles

© 02/246.46.27 - Fax : 02/246.46.30 - enmarche@mc.be - www.enmarche.be

EDITEUR RESPONSABLE : Jean Hermesse, Opberg, 23 - Bte 11 - 1970 Wezembeek-Oppeem.

Affilié à l'Union de la presse périodique UPP - Membre de l'Union des Éditeurs de la Presse Périodique - Tirage moyen 460.000 exemplaires

BIMENSUEL - Parution tous les 1er et 3ème jeudis du mois (1er jeudi du mois en juillet et en août).

Une erreur dans votre adresse postale? Signalez-le via www.mc.be/journal ou au 0800 10 9 8 7.

UNE DENT
CASSÉE,
ÇA FAIT MAL.
À VOTRE
PORTEFEUILLE
AUSSI.

C'est pourquoi nous couvrons vos frais dentaires grâce à Dento solidaire et Dento +.

0800 10 9 8 7 - www.mc.be/dento

la solidarité, c'est bon pour la santé.

Exposition

Des animaux et des pharaons

De l'Égypte ancienne, tout le monde connaît ces étranges personnages à corps d'homme et tête d'animal. Le Louvre-Lens propose de découvrir les différentes facettes de ce lien particulier qui unit les Égyptiens au monde animal.

Les Égyptiens ont tout à la fois chassé, domestiqué, sacrifié et vénéré les animaux. Réels ou représentés, ceux-ci étaient omniprésents dans leur vie quotidienne. L'exposition temporaire présentée au musée du Louvre-Lens nous invite à découvrir la place et le rôle de la figure animale dans la civilisation pharaonique. En neuf sections, elle propose une progression allant de la simple observation des animaux à leur transposition dans le langage symbolique de la pensée égyptienne.

Observés, admirés, redoutés

Explorons tout d'abord les rives du Nil, à la recherche des lions, phacochères et autres gazelles. Les artistes de l'Égypte ancienne tendent à représenter les animaux qui suscitent leur admiration ou engendrent la crainte, entre naturalisme des textures et souci de précision. Telles ces figurines d'hippopotame, bleues comme l'eau et couvertes des algues du fleuve, ou ces petites grenouilles de faïence colorée. Les animaux sont également un moyen de subsistance. Ils sont chassés pour être mangés. Sur les murs

des tombeaux, les artistes peignent des cuisses de gazelles et autres vicuilles. Dans la pensée égyptienne, la représentation vaut pour la réalité, et ces offrandes assurent la subsistance du défunt pour l'éternité.

Transposés, modifiés, codifiés

Les Égyptiens observaient les comportements des animaux et en utilisaient la forme en fonction des qualités et significations qu'ils leur accordaient. Ainsi, des pattes de lion constituent les pieds d'un lit pour assurer, par la force de l'animal, la sécurité de son occupant. Ou encore, trois mouches fixées à une chaîne composent le collier d'or de la reine Ahhotep. Par son insistance à tourmenter sa victime, la mouche est associée à la vaillance du guerrier qui jamais ne laisse de répit à l'adversaire. De même, posée sur le cœur, une amulette en forme de scarabée assure la vie éternelle au corps momifié d'un défunt. Pour les Égyptiens, en

effet, le scarabée symbolise le soleil qui disparaît le soir dans le monde des ténébres pour renaître chaque matin. C'est qu'ils ont observé son manège : le scarabée pousse une boule de bouse entre ses pattes, qu'il enterre le soir venu. Chaque matin, il la déterre pour poursuivre sa route...

Vénérés, sacrifiés, momifiés

Les Égyptiens ont aussi utilisé le répertoire animal pour exprimer les aspects les plus complexes du divin. Chaque animal a des traits qui permettent de mieux cerner la nature de l'un ou l'autre dieu. Il en devient l'emblème et lui donne une matérialité plus appréhendable. Le babouin, qui semble communiquer avec ses semblables dans une langue incompréhensible, disposerait des savoirs du dieu Thot, "celui qu'on ne comprend pas", et représente le patron des scribes. Horus, dont le nom signifie "le lointain" est affublé d'un corps d'homme et d'une tête de faucon, en référence

LE PARCOURS DIDACTIQUE, LIMPIDE, JAMAIS CHRONOLOGIQUE, EST PONCTUÉ DE JEUX INTERACTIFS QUI PERMETTENT DE DÉMAILLOTER DES MOMIES DE CHAT OU DE CANARD.



Figurine d'hippopotame, faïence égyptienne, Moyen empire, 1750 - 1650 avant J.C., Thèbes, tombe de Neferhotep.

© Musée du Louvre, Dist. RMN-Grand Palais/Christine Decamps

au vol majestueux du rapace. Le célèbre sphinx à tête d'homme et corps de lion exprime, quant à lui, la toute-puissance du pharaon pour défendre son peuple contre les ennemis.

L'exposition, parsemée de chiens, chats, crocodiles et autres mangoustes, recèle des trésors de la maison-mère - le Louvre - dont certains n'étaient jamais sortis des réserves. Le parcours didactique, limpide, jamais chronologique, est ponctué de jeux interactifs qui permettent de démailloter des momies de chat ou de canard. L'exposition se termine en apothéose avec *Les grands babouins*. Ce bloc taillé de plus de cinq tonnes est un fragment du socle d'un des obélisques

du temple de Louxor. Debout sur leurs pattes arrière et levant les bras pour honorer le soleil, ces babouins (offerts au début des années 1830 par l'Égypte à la France avec l'obélisque jumelle de la place de la Concorde) furent, à leur arrivée à Paris, l'objet d'un scandale qui fait aujourd'hui sourire.

// LINDA LÉONARD

>> **Des animaux et des pharaons** • jusqu'au 9 mars 2015, tous les jours de 10h à 18h, sauf le mardi • 9 EUR. Guidage multimédia gratuit. Livret-jeux gratuit pour les enfants à télécharger sur www.louvre-lens.fr • Musée du Louvre-Lens, rue Paul Bert 99 à Lens • Infos : www.louvre-lens.fr

Société

L'avenir est en chantier

100 précurseurs se rassemblent pour penser le monde de demain. Ils viennent de l'associatif, de l'enseignement, du secteur culturel, de l'entreprise... La mission qui leur est confiée : penser la transition vers un monde soutenable. La dynamique, impulsée par la Fondation pour les générations futures et ses partenaires, s'appuie sur la mise en réseau.

Un professeur d'agro-écologie, un organisateur d'événements culturels, un chef d'entreprise, une militante... Leur point commun : mettre en œuvre des solutions innovantes, hors-cadre, réalistes et durables pour faire face aux défis qui se présentent à la société d'aujourd'hui. Pourtant issus de secteurs hétéroclites, ils portent une dénomination commune : créateurs d'avenir.

sorte de reconnaissance de ce qu'on fait, la confirmation qu'on va dans la bonne direction. Eddy Montignies, un agronome qui, avec deux comparses, cultive de la quinoa à Rhinnes, en région namuroise, s'y retrouve "assez bien" : "En valorisant des produits peu communs, bio de surcroît, on nage devant". L'épithète ne serait donc pas exagérée.

L'initiative s'appuie aussi sur la transversalité des secteurs. Elle rejoint la vision à 360 degrés chère à la Fondation. Alors ces acteurs des sphères de l'entreprise, de l'éducation à l'environnement, de l'économie sociale..., s'emploient à esquisser ensemble un monde meilleur en faisant fi des barrières sectorielles existantes. À terme, la synergie doit aider à accroître l'impact des actions portées par ces précurseurs.

L'individu d'abord

Quatre institutions ont identifié les 100 créateurs d'avenir : la Fondation pour les générations futures, le réseau d'entreprises Business society Belgium, Inter environnement Wallonie et de Concertes, active dans le domaine de l'économie sociale. Plutôt que d'être sélectionnés sur les projets, les partenaires ont volontairement braqué les projecteurs sur les individus qui s'y engagent. "Les projets porteurs de changement sont souvent menés par des personnalités fortes", explique Aline Goethals, de la Fondation pour les générations futures. *C'est notre premier postulat.*

Quelques réponses, beaucoup de questions

Première étape : Grand Hornu, en septembre dernier. Les 100 participants débarquaient dans le Hainaut pour apprendre, d'abord à se connaître, ensuite à identifier les modes de fonctionnement de chacun. Puis vint le mois d'octobre et l'événement "24h chrono pour un monde qui bouge". L'occasion d'esquisser des pistes permettant d'aller plus loin dans leurs actions, de faire émerger des idées nouvelles et d'outrepasser les embûches qu'ils rencontrent.

Pour la troisième et dernière halte, direction Bruxelles, le 18 décembre. Dans la salle qui les accueillait, créateurs d'avenir et stakeholders (personnes ressources, médias...) s'inscrivent à plusieurs tables de discussion. Alimentation, énergie, culture,



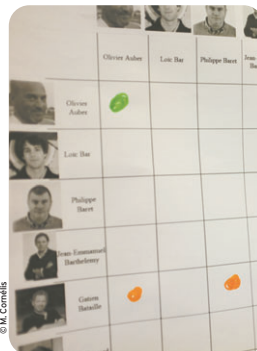
emploi, services collaboratifs... Des thèmes variés qui évoquent la diversité des défis actuels où la transition mériterait d'être engagée. En 20 minutes, les participants prennent connaissance du travail accompli depuis le mois de septembre, posent des questions et tracent des perspectives. Puis les voilà invités à "butiner" à une autre table...

mesurer le nombre d'interactions, explique Sandrino Holvoet, responsable de programmes à la Fondation. On verra aussi si tel et tel collaborent par après.

Qu'en pensent les participants ? Beaucoup évoquent le "réseautage" comme source de satisfaction, tout comme l'échange de savoirs, bénéfique au développement de leurs projets. Un témoignage laisse également croire que les conseils des comparses permettent de "lever certains doutes sur un projet pour avoir la certitude que celui-ci peut marcher". Assurément, cette expérience confortera ses participants dans l'idée qu'il est utile et nécessaire de penser le monde d'aujourd'hui et de penser celui de demain.

// MATTHIEU CORNÉLIS

>> Plus d'infos : www.createursdavenir.be



Le sociogramme, un outil visuel pour mesurer le nombre d'interactions.

© M. Cornélis

Éditorial

Elisabeth Degryse // secrétaire nationale

Que nous souhaiter de bon pour 2015 ?

L'année 2014 fut compliquée. Les élections ont laissé émerger des majorités politiques disparates. Des tensions sont apparues entre les entités fédérées et le fédéral. Le gouvernement de droite au pouvoir a entamé des relations plus qu'houleuses avec les interlocuteurs sociaux... Suivant l'adage, après la pluie vient le beau temps, on peut alors s'attendre à une année 2015 bien meilleure. C'est ce que nous aurions pu croire.

Les événements des dernières semaines de l'année 2014 ont malheureusement de quoi nous inquiéter encore. En cause ? Non pas tant la tension du climat social. Car elle semble, sous l'effet du mystère de Noël peut-être, s'être quelque peu dégonflée depuis le 15 décembre. Et même si elle est très mince, une lueur d'espoir apparaît. Ce n'est en effet pas la tension elle-même qui nous inquiète, mais bien la façon dont tout ceci se joue.

Ne pas être d'accord, entrer dans un dialogue ferme... n'ont rien de problématique. Sauf à se parler avec violence, à s'envoyer des noms d'oiseaux à la figure, à oublier la plus simple correction vis-à-vis de l'être humain qui vous fait face, à afficher de l'irrespect et du mépris. Assurément, les médias ont une grande part de responsabilité dans ce débailage consternant, cherchant la formule choc à tout prix, scénarisant les oppositions, incitant aux raccourcis. La surmédiatisation et l'immédiateté de notre société renforcent des phénomènes peu glorieux. Mais n'est-il pas regrettable de voir nombre de protagonistes renforcer ces tendances ? Jusqu'à ne donner comme visage aux citoyens qu'une bien triste figure.

Alors pour 2015, j'aimerais que certaines balises se rappellent à nous. Elles s'appellent cohérence, respect, écoute, ouverture... Et peu importe notre fonction, notre champ d'action, elles doivent nous guider.

Ainsi, il est toujours utile de nous remémorer les raisons de notre engagement, de nous interroger régulièrement sur le sens que nous donnons à nos actes. N'ayons pas la conscience tranquille. Ne nous contentons pas d'une étiquette, dans le style : "je travaille dans le social". Interrogeons-nous en profondeur, et en permanence. Être au service de l'autre, être flexible et disponible parfois à des moments un peu "hors norme", c'est sans cesse construire notre modèle de société pour être certain qu'il réponde aux besoins des plus faibles. Ne faisons pas fi des valeurs qui nous animent.

Mais les idéaux ne méritent pas qu'on sacrifie le respect de l'autre. Je vous souhaite donc aussi du respect. Chaque être humain a sa raison d'être, et à ce titre, chacun mérite les mêmes égards. Peu importe notre place "sociale", nos revenus, notre façon de voir les choses, le respect de chacun est la clé de la construction d'une société équilibrée et juste. Chacun y a une place recon-

due et acceptée. Ce respect passe aussi par la considération des rôles de chacun. Réapprendre à se parler, à se concerter, à élaborer ensemble est un défi dans notre société où l'individu semble avoir des difficultés à "la jouer collectif". Enfin, le respect se manifeste aussi dans le soin que l'on apporte à nos interventions, à notre travail, à nos gestes et à nos actes. Aller au bout des choses, ne pas se contenter d'à peu près, de moitiés de...

Certes, nous sommes nombreux à courir après le temps. Mais dans cette poursuite éfrénée, tentons de nous rappeler l'important. Accordons du temps à l'écoute de nos proches, de nos voisins, d'autres points de vue. Tâchons d'éviter les non-dits, les mésententes, les malentendus. Cherchons le bon moment pour dialoguer et préférons toujours un dialogue franc et constructif à des situations qui pourrissent. Les difficultés de la concertation sociale aujourd'hui viennent aussi de ce manque de temps accordé à l'écoute de l'autre. Soyons attentif à pratiquer une réelle écoute, et pas une écoute prétexte. Tous, nous y gagnerons. Car, à trop croire que l'on sait, que l'on a compris sans vraiment entendre l'autre, on ne peut que se tromper dans les réponses.

En 2015 que nous puissions aussi sortir du cadre. Notre modèle de concertation sociale doit certes être défendu et affirmé. Mais il ne doit pas nous maintenir dans des modes de concertation figés. Osons le changement... Osons les alternatives...

Certains ouvrent des horizons en nous proposant "tout autre chose". "Tout Autre Chose" est un mouvement citoyen qui refuse le discours de nos gouvernants affirmant qu'il n'y a pas d'alternative à l'austérité (lire à ce propos "De Hart boven hard à Tout autre chose" en page 3). Cette initiative originale souhaite voir converger les forces et les idées de tous pour élargir et renforcer nos modes habituels de concertation.

En 2015, dans notre quotidien aussi, osons l'alternative ! Cherchons chacun ce que nous pouvons faire pour changer nos modes de collaboration et les remettre au plus près de nos valeurs et des balises que nous venons de ré-évoquer.

À tous et à chacun une excellente année 2015 !

Elisabeth Degryse, nouvelle secrétaire nationale

En septembre 2014, Alda Greoli qui assurait la fonction de secrétaire nationale au sein de la Mutualité chrétienne, devenait chef de cabinet de Maxime Prévot, vice-président et ministre entre autres de la Santé en Wallonie. Sa remplaçante a été désignée au sein de la Mutualité.

Elisabeth Degryse, directrice de la Mutualité Saint-Michel (Bruxelles), reprend dorénavant le flambeau. La plume aussi, avec l'exercice délicat de livrer chaque mois un point de vue sur l'actualité mutualiste et plus largement politique. Durant cette année 2015, vous la retrouverez donc en signature des éditoriaux, en alternance avec Jean Hermesse, secrétaire général.



© M. CORNÉES

ça se passe

// Vivre sans l'autre

À partir de janvier, chaque jeudi de 13h45 à 16h30, le Centre spirituel Notre-Dame propose un parcours d'accompagnement du deuil de 12 séances (une par semaine). Prix : 25 EUR/séance (réductions possibles)
Lieu : av. Pré au Bois 9 à 1640 Rhode-St-Genèse
Infos : 02/358.24.60 • www.ndjrhode.be

// La vessie

Le lundi 12 janvier à 14h30, l'antenne Interuniversitaire UCL-ULB des Aînés à Nivelles organise une conférence sur le thème "La vessie, cette méconnue". Avec le docteur Tombal, professeur clinique et urologue. Prix : 5 EUR
Lieu : Waux-Hall, pl. Albert 1^{er} à 1400 Nivelles
Infos : 067/21.25.97

// Influence des médias

Le jeudi 15 janvier à 20h, l'Extension de l'ULB de Dinant accueille Jean-Jacques Jaspers pour une conférence sur le thème : "Comment les médias influencent notre vision du monde". Prix : 1 EUR
Lieu : Athénée royal, pl. Ca. Mercier à 5500 Dinant
Infos : 0475/75.42.64 • www.ulb.ac.be/extension/

// "Corps et désaccords"

Comment concilier ses aspirations personnelles avec son projet de couple ? Tel est le thème de la pièce de théâtre écrite par la philosophe Valérie Moenecleay. Mis en scène par Vincent Libon, le spectacle offre une vision clairvoyante des enjeux actuels de nombreux couples. Avec Bénédicte Mairy et Frédéric Fena. Prix : 12 et 8 EUR

Dates et lieux : le samedi 17 janvier à 20h et le dimanche 18 janvier à 15h au théâtre universitaire de Liège • le samedi 7 février à 20h et le dimanche 22 février à 15h à la maison de la culture de Namur
Infos : 0489/73.03.93 • www.corpsdesaccords.be

// Efficace, la motivation à l'école ?

Le lundi 19 janvier à 20h, le Centre Culturel de Perwez accueille Jean-Pascal Bousez pour une conférence sur le thème : "La motivation, source d'efficacité scolaire ?" Prix : 3 EUR
Lieu : Foyer culturel, Grand'Place 32 à 1360 Perwez
Infos : 081/23.45.55 • www.foyerperwez.be

// VIH et santé sexuelle

Le mardi 20 janvier de 9h à 17h, l'Université Saint-Louis accueille une journée d'étude sur le thème : "Santé sexuelle des personnes vivant avec le VIH" (inscription nécessaire). Gratuit
Lieu : rue du Marais 119 à 1000 Bruxelles
Infos : 03/211.79.10 • http://observatoire-sidasexualites.be/

// Hauts potentiels

Le samedi 24 janvier de 9h30 à 12h15, le service des sciences de l'éducation de l'ULB organise une conférence sur le thème : "Enseigner aux élèves à hauts potentiels". Gratuit
Lieu : Local UB 5.320, campus du Solbosch, av. F. Roosevelt à 1050 Bruxelles
Infos : 0474/76.60.16 • www.ulb.ac.be/facs/sse

// Toxicomanie

Le mercredi 28 janvier de 12h30 à 14h, l'ASBL Centre Chapelle-aux-champs, service de santé mentale, organise une conférence sur le thème : "Toxicomanie - naissance ou défense ?" Prix : 5 EUR
Lieu : Clos Chapelle-aux-Champs 30 à 1200 Woluwe-Saint-Lambert
Infos : 02/764.30.73 • http://chapelle-aux-champs.be

// Émotions chez les enfants

Le jeudi 29 et vendredi 30 janvier de 9h30 à 16h30, l'ASBL École des parents et des éducateurs organise une formation intitulée : "Pleurs, colères, isolement, opposition... des comportements difficiles à gérer". Prix : 144 EUR
Lieu : rue de Stalle 96 à 1180 Uccle
Infos : 02/733.95.50 • www.ecoledesparents.be

// Foire aux livres nature

Le vendredi 30 janvier de 17h à 20h30, Matagora organise une foire aux livres nature d'occasion. Pour acheter, vendre et échanger des livres sur les oiseaux, insectes, plantes... Inscription souhaitée pour les personnes apportant des livres. Gratuit
Lieu : Aves, rue Marie-Thérèse 87 à 1210 Saint-Josse
Infos : 0498/85.44.31 • www.natagora.be

// Sauvez vos dents

Le samedi 31 janvier de 9h30 à 13h30, l'ASBL Claire Audience organise une matinée d'information consacrée à la santé dentaire. Réservation obligatoire. Prix : 30 EUR
Lieu : 81 av. de Tervuren à 1040 Bruxelles
Infos : 0496/38.09.49 • ca@claireaudio.com

// Radicalisation des jeunes

Le samedi 31 janvier de 10h à 16h, le mouvement sociopédagogique Changement pour l'Égalité organise une journée de réflexion sur le thème "Radicalisation des jeunes : regards croisés". Gratuit
Lieu : rue de Danemark 15-17 à 1060 Saint-Gilles
Infos : 02/218.34.50 • www.changement-egalite.be

// Opération 100.000 souris

Durant le mois de février, l'association des parents d'enfants sourds et le centre médical d'audiophonologie de Liège et Bastogne organisent une vente de bouchées en chocolat au profit des enfants sourds. Proposez-vous comme acheteurs, vendeurs ou relais dans un point de vente.
Infos : 04/263.90.96 • Facebook/operation.100000.Souris

// Savoir dire non

Le mardi 10 février à 19h30, l'ASBL Université de Paix organise une conférence sur le thème "Savoir dire non". Pour apprendre à mettre des limites et savoir dire non de manière efficace. Prix : 7 EUR
Lieu : boulevard du Nord 4 à 5000 Namur
Infos : 081/55.41.40 • www.universitedepaix.org

// Les OGM en question

Le jeudi 12 février à 20h, l'Extension de l'ULB de Wavre organise une conférence sur le thème "Les OGM en question". Gratuit
Lieu : rue Lambert Fortune 33 à 1300 Wavre
Infos : 010/22.89.30 • www.ulb.ac.be/extension

// Banc solaire

Le jeudi 12 février (Havré) et le vendredi 27 février (La Louvière) de 12h à 14h, l'Observatoire de la Santé du Hainaut consacre son midi santé à la thématique du soleil et des bancs solaires. Avec Anne Boucquiau (Fondation contre le cancer). Gratuit
Infos : 065/87.96.04 • www.hainaut.be/sante/osh

// Accompagner le deuil

Le jeudi 12 février de 20h à 21h30, l'ASBL Cancer et Psychologie organise un atelier pour enfants et adolescents en deuil : "L'agressivité sur le fil de l'absence". Prix : 10 EUR
Lieu : chaussée de Louvain 479 à 1030 Bruxelles
Infos : 02/735.16.97 • www.clpsect.org

// Stage en langue des signes

Du lundi 16 au vendredi 20 février de 9h à 16h, l'ASBL Collectif recherche et expression, propose un stage en langue des signes à destination des enfants entre 6 et 12 ans. Pas de prérequis nécessaire. Prix : 120 EUR
Lieu : av. du Prince Héritier 214-216 à 1200 Woluwe
Infos : 02/762.57.30 • www.creesabl.be

// Échanges autour du web

L'espace public numérique de Média Animation/Namur propose régulièrement des modules d'échange et de discussion critique autour du web dans le cadre des ateliers multimédias "homonumericus". Pour tous. Gratuit
Lieu : 11 Rue du Séminaire à 5000 Namur
Infos : 081/24.08.30 • www.media-animation.be